

## FICHE 1

### LES FILIÈRES DE DÉCHETS

## LES GRANDS PRINCIPES DE LA GESTION DES DÉCHETS

Depuis les années 60, conséquence directe de la forte croissance de la consommation, les déchets ont augmenté en volume mais aussi en complexité - nouveaux matériaux, nouveaux produits - et en nocivité. Impossible désormais de se contenter d'une seule collecte. Il est donc devenu indispensable d'agir pour stopper l'augmentation de la quantité de déchets, les traiter et récupérer les matériaux afin de les recycler.



### La collecte séparée

Pour recycler et traiter les objets en fin de vie, une solution s'est imposée : la collecte séparée. Certains déchets sont collectés séparément, afin d'être triés puis orientés vers un dispositif de recyclage ou de traitement approprié. C'est ainsi qu'on collecte les piles et accumulateurs, les médicaments, les textiles, les appareils électriques et électroniques, les pneumatiques, les emballages ménagers et les papiers. On collecte les déchets par filière.

### La responsabilité élargie du producteur

Collecter les déchets séparément, puis les recycler ou les traiter de manière appropriée coûte plus cher que la simple collecte et mise en décharge. Ce surcoût est rarement couvert par le prix de revente des matériaux recyclés. Les producteurs peuvent organiser eux-mêmes la collecte et le traitement de leurs produits (schéma individuel). La plupart choisissent une organisation collective, ce qui implique la mise en place d'un éco-organisme.

### À RETENIR

La responsabilité des fabricants ne se limite pas à la production, la distribution ou l'importation de leurs biens. Ils doivent contribuer à la prise en charge de la fin de vie des produits qu'ils ont mis sur le marché. On appelle ce principe **responsabilité élargie du producteur (REP)** et l'on parle de **filières REP**.

### Les éco-organismes

Chaque producteur paie une « **éco-contribution** » pour chaque produit mis sur le marché. Ces contributions sont collectées par un organisme, appelé « **éco-organisme** ». Il utilise ces fonds pour couvrir tout ou partie des frais de collecte et de traitement des produits arrivés en fin de vie.

Les éco-organismes sont des sociétés privées, mais sans but lucratif, avec une mission d'intérêt général : organiser ou financer la collecte et le traitement des déchets et encourager la prévention. La plupart sont agréés par l'État. L'organe décisionnel d'un éco-organisme est le conseil d'administration, composé majoritairement de producteurs.

### Agrément d'un éco-organisme

Les pouvoirs publics élaborent un cahier des charges qui reprend et précise les obligations nationales et européennes. Les candidats postulent en présentant un dossier de demande d'agrément qui a minima doit répondre aux exigences du cahier des charges. Si le dossier est approuvé, l'organisme est alors « agréé ».

## Les enjeux des filières

**Réduire** les impacts environnementaux des produits à la source, grâce l'éco-conception des produits. Pour l'encourager, la modulation des contributions des éco-organismes va progressivement être instaurée dans toutes les filières : les produits éco-conçus qui ont un impact moindre, paieront moins que les autres. Elle doit être suffisamment incitative pour encourager fortement l'éco-conception.

Obtenir un **taux de collecte maximum** pour chaque filière, avec un objectif chiffré fixé par les pouvoirs publics.

**Traiter de façon optimale** les produits collectés dans la plupart des filières. Là aussi, un objectif est fixé par les pouvoirs publics.

## Aller plus loin

→ Sur le site de l'ADEME, rubrique publications :

- La responsabilité élargie du producteur - Panorama 2010 : Présentation exhaustive des filières de déchets
- Les fiches "A chaque déchet des solutions" : Pour chaque filière, les chiffres-clés, le cadre réglementaire, les actions de l'ADEME, des exemples à suivre...
- La synthèse des données 2009 de chaque filière

→ Sur le site du Ministère de l'environnement

Les fiches « Filières de responsabilité élargie du producteur (REP) »

## Ce que propose FNE

France Nature Environnement suit les travaux de ces filières et propose des **actions pour réduire** la production de déchets en fonction des enjeux propres à chaque type de déchets, **limiter**, voire **supprimer** l'utilisation de substances dangereuses dans la fabrication des produits, **promouvoir** les produits économes en ressources (matières premières pour la fabrication, consommation en énergie et en eau pendant la phase d'utilisation) et recyclables ou issus de matières recyclées et améliorer les taux de collecte, de recyclage et de traitement des déchets.

Autre levier de prévention des déchets : la sensibilisation et l'information du consommateur, qui peut choisir des produits plus durables et moins générateurs de déchets. France Nature Environnement demande un financement de ces actions de prévention à la même hauteur que les actions de communication sur le tri.

## Partager les expériences

**Nous attendons vos retours du terrain afin de savoir quelles sont les réussites locales ou les dysfonctionnements observés.**

## Contact

France Nature Environnement, réseau déchets.  
Catherine Rolin, 01 44 08 77 83  
Courriel : catherine.rolin@fne.asso.fr  
preventiondechets.fne.asso.fr  
www.fne.asso.fr





## LES FILIÈRES DE DÉCHETS

## LA FILIÈRE DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE OU D3E)

Gaz fluorés dans les réfrigérateurs, mercure dans certaines lampes... Les déchets d'équipements électriques et électroniques contiennent des substances dangereuses et/ou polluantes. Le recyclage et le traitement adéquat de ces déchets n'étant pas une activité rentable, la création d'une filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) s'est donc imposée.



### La réglementation

#### ● LES DIRECTIVES EUROPÉENNES

La directive européenne DEEE impose :

- La collecte sélective des DEEE, avec obligation de reprise de l'ancien appareil lors de l'achat d'un nouvel appareil similaire.
- Le traitement systématique de certains composants afin de prévenir les pollutions.
- La réutilisation, le recyclage ou la valorisation des DEEE collectés, la priorité devant être donnée à la réutilisation d'appareils entiers.

La directive européenne RoHS (Reduction of Hazardous Substances) limite l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

### Le dépôt des DEEE se fait auprès

- des acteurs de l'économie sociale et solidaire en vue du réemploi
- des distributeurs : reprise « un pour un » en magasin ou à la livraison
- des collectivités locales, via les déchèteries ou par une collecte séparée

La collecte des points de dépôt est effectuée par des prestataires choisis par les éco-organismes.

### Les éco-organismes des DEEE

La filière des DEEE des ménages a été mise en place fin 2006, avec l'agrément de 4 éco-organismes : Recylum ([recylum.com](http://recylum.com)) pour les lampes, et Ecologic ([ecologic-france.com](http://ecologic-france.com)), Eco-systèmes ([eco-systemes.fr](http://eco-systemes.fr)) et ERP France ([erp-recycling.fr](http://erp-recycling.fr)), pour les autres DEEE. Un organisme coordonnateur, l'OCAD3E est également agréé, pour coordonner l'ensemble.

#### MÉMO FILIÈRES

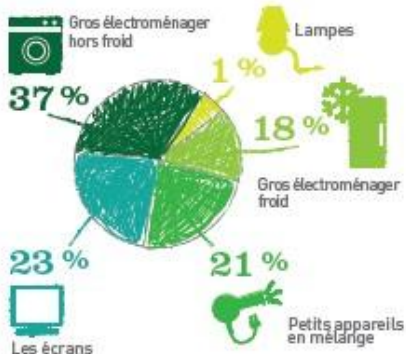
- > [recylum.com](http://recylum.com)
- > [ecologic-france.com](http://ecologic-france.com)
- > [eco-systemes.fr](http://eco-systemes.fr)
- > [erp-recycling.fr](http://erp-recycling.fr)
- > l'OCAD3E

#### Où déposer ses DEEE ?

Géolocalisation du dépôt le plus proche sur [malampe.org](http://malampe.org), pour les lampes, et [collectons.org](http://collectons.org) pour les autres types de DEEE.

## Collecte et traitement

### LES 5 FLUX DE LA COLLECTE DES DEEE



ADEME, 2010

## Comment agir localement ?

✓ Vérifiez que les magasins proposent bien la reprise « un pour un » lors de l'achat d'un gros appareil et que les bacs de collecte du petit électroménager sont bien visibles dans les grandes surfaces

✓ Signalez les initiatives locales qui permettent d'augmenter le réemploi. Signalez-le sur [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr) !

## Les gestes de prévention

- Lors de l'achat, choisissez un appareil avec label, à longue durée de vie et, si possible, facilement démontable et réparable (existence de pièces de rechange)
- Respectez les consignes d'utilisation et d'entretien
- Réparez lorsque c'est possible, en contactant le service après-vente ou un artisan.
- Donnez ou vendez les appareils encore en marche dont vous souhaitez vous défaire (Emmaüs, leboncoin.fr, donnons.org, troc.com). Et même en panne, un appareil peut être repris par les acteurs de l'Economie sociale (par exemple Envie)

## Que deviennent les DEEE collectés ?

Les métaux rares, notamment des ordinateurs, les gaz des réfrigérateurs et congélateurs (CFC ou HCFC), sont récupérés. Aujourd'hui, le taux de recyclage global atteint 80% : il s'agit principalement de la récupération des métaux ferreux et non ferreux. C'est important pour éviter les pollutions et préserver nos ressources. Ce qui ne peut être recyclé est incinéré (5% des tonnages collectés) ou mis en décharge (13%). Le traitement de ces déchets est effectué en France (à 99,99%).

Mais alors que cela devrait être la voie prioritaire, il y a peu de réemploi ou de réutilisation de pièces (1%).

## Mémo chiffres

Pour la France en 2010

Tonnages : 1,4 Millions de tonnes mises sur le marché

Taux de collecte 2010 : 29 %

Objectifs de collecte : 45 % en 2014

Objectifs de recyclage : 50 à 75 % selon les catégories

Montant des Eco-contributions = 197 Millions d'euros

## Les propositions de FNE

En amont : fabriquer des produits selon des critères d'éco-conception (durée de vie, démontage facile pour permettre les réparations, etc.) et moduler les éco-contributions en fonction du respect de ces critères.

Réduire l'utilisation de substances dangereuses

Augmenter le réemploi des DEEE

Augmenter le taux de collecte et de recyclage des DEEE, notamment en captant les petits appareils

## Aller plus loin

- Le questionnaire DEEE sur le site de FNE
- Le registre DEEE sur le site de l'ADEME
- La filière DEEE en bref : Synthèse des données 2009 de la filière DEEE
- Les DEEE sur le site du Ministère de l'Environnement : contexte, réglementation et données



## FICHE 3

### LES FILIÈRES DE DÉCHETS

## LA FILIÈRE PAPIERS GRAPHIQUES



Dans les années 80, la collecte des papiers-cartons commence à s'organiser. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (Emmats, associations de handicapés...) participent à la collecte dont la vente permet de financer leur activité. Les tonnages collectés sont ensuite revendus aux papetiers qui les recyclent pour les intégrer à la fabrication de nouveau papier.

### L'histoire de la filière

La naissance de la filière REP emballages en 1992 a conduit les collectivités à mettre en place la collecte des emballages ménagers, qu'elles ont souvent couplé à la collecte des imprimés. De ce fait, elles touchaient des soutiens pour les aider à financer la collecte des emballages, mais rien n'était prévu pour les imprimés. Les collectivités ont donc appelé de leurs vœux la naissance d'une filière REP « imprimés ». Prévus au départ pour les imprimés non sollicités, la filière a été étendue aux papiers vierges, et se nomme désormais filière « papiers graphiques ».

### La réglementation

#### ● LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Il instaure au niveau français le principe d'une contribution financière sur les imprimés papiers collectés par les collectivités, ainsi que sur les papiers à copier, enveloppes, pochettes postales et sur les catalogues de vente par correspondance. Les livres et les publications de presse (journaux-magazines) en sont exemptés, ainsi que des documents officiels. Le code de l'environnement fixe également les barèmes de soutien aux collectivités locales. Il n'y a pas d'obligation spécifique de collecte ou de valorisation.

● Aujourd'hui, il n'existe pas de réglementation européenne relative aux papiers graphiques.

### L'éco-organisme

La filière Responsabilité élargie du producteur papiers a été mise en place avec la création de l'éco-organisme EcoFolio le 19 janvier 2007. EcoFolio perçoit les contributions des fabricants de papier vierge et d'enveloppes et des entreprises émettrices de papiers (annonceurs, vendeurs par correspondance, etc.). Une très grosse part de ces recettes est reversée sous forme de soutiens financiers aux collectivités pour participer aux frais de collecte et de traitement des papiers concernés.

→ EcoFolio reverse 65 € par tonne aux collectivités pour le recyclage du papier, 30 € par tonne pour l'incinération et 2 € par tonne pour l'enfouissement

→ En tout, EcoFolio a reversé 36 millions d'euros aux collectivités en 2010

### Collecte et traitement

La collecte est faite principalement par les collectivités, en porte à porte ou en apport volontaire. Les papiers sont récupérés par les papetiers qui les recyclent pour fabriquer de nouveaux papiers. Une même fibre peut être recyclée 5 fois.

### Les chiffres 2010 (estimation)

• **4,2 millions de tonnes de papier** sont mis sur le marché en France

• **2,2 millions de tonnes de papier** sont soumises à contribution, perçue par Eco-folio

• **49 % des papiers rejetés** par les ménages, les entreprises ou les administrations sont collectés et recyclés

### Comment agir localement ?

- ✓ Vérifiez que votre collectivité informe ses habitants sur la nécessité de trier tous ses papiers
- ✓ Incitez les entreprises et les établissements à organiser le tri sélectif des papiers
- ✓ Diffusez l'information sur l'initiative « Stop Pub » ([lien vers le site](#)) en partenariat avec votre collectivité et signalez les dysfonctionnements Stop Pub
- ✓ Une bonne expérience à partager, un souci ? Signalez-le sur [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr) !

### Les gestes de prévention

- Mettez un autocollant Stop Pub sur votre boîte aux lettres et proposez-le à votre entourage.
- Choisissez des papiers recyclés, avec des labels NF environnement, PEFC ou FSC.
- N'imprimez que ce qui est nécessaire, en recto-verso, si possible en noir et blanc, 2 pages par feuilles.
- Si vous devez faire imprimer un document par un professionnel, choisissez une imprimerie labellisée Imprim'Vert.

### Les propositions de FNE

- En matière de prévention : moduler les contributions en fonction de critères d'éco-conception
- Dans le processus de fabrication du papier : utiliser du bois certifié PEFC ou FSC ou du papier recyclé
- Du côté des imprimeurs, réduire la nocivité des encres et autres produits utilisés dans la fabrication du papier, réduire le grammage des papiers utilisés.
- Du côté des annonceurs, ne faire distribuer des imprimés qu'aux personnes ayant émis le souhait d'en recevoir.

### Aller plus loin

PEFC et FSC sont deux labels qui garantissent que le papier a été fabriqué à partir de forêts gérées durablement.

→ SUR LE SITE DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT :

- L'initiative Stop-Pub
- Le questionnaire « papiers » de FNE

→ LE SITE DE L'ECO-ORGANISME :

- [www.ecofolio.fr](http://www.ecofolio.fr)

→ SUR LE SITE DE L'ADEME :

- La filière Papiers graphiques
- Synthèse des données 2009 de la filière Papiers graphiques

→ SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT :

- Pour en savoir plus sur les déchets de papiers graphiques



## LES FILIÈRES DE DÉCHETS LA FILIÈRE TEXTILES

Longtemps, la collecte des textiles a été organisée par les acteurs de l'économie sociale et solidaire (Emmatts, associations de personnes handicapées...). Les vêtements ou le linge de maison étaient réutilisés ou recyclés. L'activité était autofinancée par la vente de vêtements et des produits issus du recyclage. Mais l'arrivée de textiles d'Asie du Sud-Est, de mauvaise qualité et à faible coût, a mis à mal cette activité. Le taux de réemploi a chuté, en même temps que les prix de vente. Concrètement, les conteneurs de vêtements et les collectes en porte-à-porte ont pratiquement disparu. Les vieux vêtements et le linge de maison usé se sont donc retrouvés dans les poubelles.



### La réglementation

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont institué la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures (TLC).

#### ● LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

instaure l'obligation pour les vendeurs de contribuer à financer la gestion des TLC en fin de vie et fixe les objectifs assignés aux éco-organismes : taux de collecte, montant des soutiens, travaux de recherche et développement, insertion.

#### ● L'ARRÊTÉ DU 10 NOVEMBRE 2009

encadre le décompte des heures de travail ou de formation comptabilisée dans l'objectif d'insertion des personnes en difficulté.

Il n'y a pas de réglementation européenne relative aux textiles.

### Les chiffres-clés 2009

• **700 000 tonnes de textiles** sont mises sur le marché français chaque année, 125 000 tonnes sont collectées. Le taux de collecte par rapport aux quantités mise sur le marché : 18 %

• Chaque Français achète **11 kg de textiles** par an et en donne **2 kg pour la collecte**.

### L'éco-organisme

L'éco-organisme Eco TLC, agréé le 17 mars 2009, perçoit les contributions des metteurs sur le marché pour financer les opérations de collecte et de traitement. L'essentiel des sommes perçues est redistribué aux acteurs de la collecte et du traitement des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures. Un soutien peut être versé aux collectivités locales pour l'information du public. Enfin, une partie est consacrée à la recherche et au développement.

→ En 2009, 11 millions d'euros ont été versés par les vendeurs à Eco TLC, ce qui représente une somme de 0,1 à 4 centime d'euros par pièce.  
→ Les trieurs reçoivent 69 € par tonne de textile trié.

Les objectifs d'Eco TLC ? Atteindre 50 % de textiles collectés et 70% de matière valorisée, via le réemploi ou le recyclage. En parallèle, rechercher des débouchés de recyclage, afin d'être en mesure d'absorber les nouveaux tonnages collectés.

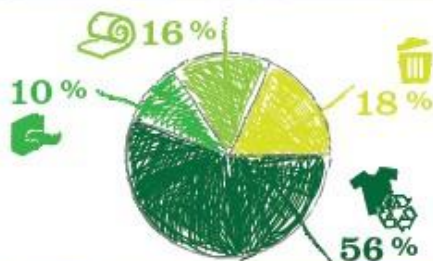
### Collecte et traitement

#### ● LA COLLECTE DES VÊTEMENTS, DU LINGE DE MAISON ET DES CHAUSSURES



46 % : Apport volontaire dans les conteneurs  
36 % : Apport volontaire dans les locaux d'associations  
18 % : Issu du porte à porte

## Que deviennent les textiles collectés ?



- 56 % : réemployés, dont 10% en France (principalement ceux en meilleur état), 10% en Europe de l'Est et 80% en Afrique
- 10 % : chiffons d'essuyage industriel. Les tissus coton sont classés et coupés
- 16 % : produits d'isolation, des feutres pour l'industrie automobile ou pour l'horticulture (paillage), après effilochage
- 18 % : rebus de tri (incinération ou enfouissement)

## Comment agir localement ?

✓ Vérifiez que votre collectivité informe ses habitants sur la nécessité de ne pas jeter ses textiles propres et secs dans la poubelle, qu'il y a des points de collecte ou un ramassage régulier sur votre territoire. Si ce n'est pas le cas, contactez votre mairie.

✓ Informez les citoyens sur les gestes de prévention possible et sur les consignes de tri.

✓ Une bonne expérience à partager, un souci ? Signalez-le sur [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr) !

## Les gestes de prévention

- Au moment de l'achat, choisissez des textiles solides.
- Réparez, par exemple en remplaçant une fermeture éclair défilante.
- Donnez ou vendez vos vêtements encore en bon état (à votre entourage, associations caritatives, bourses aux vêtements, troc, sites internet...) ou déposez les dans les conteneurs disposés sur la voie publique.

## Les propositions de FNE

France Nature Environnement souhaite une modulation des contributions de cette filière sur des critères précis : la solidité des tissus et des accessoires; le choix de techniques de fabrication des textiles moins polluantes (notamment en ce qui concerne les teintures ou le vieillissement des tissus) ; les possibilités de réparation, de recyclage et le recyclage effectif.

## Aller plus loin

→ DES SITES POUR DONNER OU VENDRE SES VÊTEMENTS :

- [leboncoin.fr](http://leboncoin.fr) • [donnons.org](http://donnons.org) • [troc.com](http://troc.com)

→ LE SITE DE L'ECO-ORGANISME :

- [www.ecotlc.fr](http://www.ecotlc.fr)

→ SUR LE SITE DE LADEME - [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) :

- La fiche Textiles
- La synthèse des données 2009 de la filière textiles

→ SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT :

- [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

→ SUR LE SITE DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT :

- Le questionnaire "Textiles"

## Où déposer ses textiles ?

Géolocalisation des conteneurs proche de chez soi sur [ecotlc.fr](http://ecotlc.fr), [lerelais.org](http://lerelais.org) et [ecotextile.tm.fr](http://ecotextile.tm.fr)





Les piles et accumulateurs contiennent des substances dangereuses pour l'environnement, et présentent par ailleurs un fort potentiel de recyclage des matières qui les composent (métaux, plastiques...). La filière REP (Responsabilité élargie du producteur) a été créée en 2001 pour les piles et accumulateurs portables des ménages, le recyclage et le traitement adéquat de ces produits en fin de vie n'étant pas une activité rentable. Le périmètre a été étendu en 2009 aux piles et accumulateurs automobiles et industriels.

### La réglementation

- LA DIRECTIVE EUROPÉENNE de 2006 relative aux piles et accumulateurs impose :
  - Une limitation du contenu en mercure et en cadmium, pour les produits mis sur le marché en 2010.
  - Le marquage des piles et accumulateurs :
    - ☒ symbole de collecte séparée, indication de la teneur en plomb, mercure et cadmium.
  - Des objectifs nationaux de taux de collecte pour les piles et accumulateurs portables :
    - 25% des piles et accumulateurs mis sur le marché en 2012
    - 45% des piles et accumulateurs mis sur le marché en 2016.
  - Des objectifs de rendements minimaux de recyclage pour les piles et accumulateurs usagés (compris entre 50 et 75% selon les types).
  - L'extension de la REP aux piles et accumulateurs automobiles et industriels.
  - Un système d'enregistrement des producteurs, harmonisé au niveau européen, géré en France par l'ADEME.

### 3 types de piles et accumulateurs

- **LES PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES** (en forme de bâton, de bouton ou plates) sont utilisés dans des équipements portables d'usage courant (calculatrices, montres, lampes, appareils photo, téléphones, ordinateurs, jouets, outillage...).
- **LES PILES ET ACCUMULATEURS AUTOMOBILES** sont destinés à alimenter les systèmes de démarrage, d'éclairage ou d'allumage (batteries de démarrage au plomb).
- **LES PILES ET ACCUMULATEURS INDUSTRIELS** sont conçus exclusivement pour des applications industrielles ou professionnelles, ou utilisés dans tous les types de véhicules électriques.

### Les éco-organismes

La nouvelle filière Piles et accumulateurs (P&A) est scindée en 3 branches: portables, automobiles et industriels.

La branche « P&A portables » couvre les piles et accumulateurs ménagers et professionnels pouvant être portés à la main. 2 éco-organismes, SCRELEC et COREPILE agréés en 2009 couvrent 92% des tonnages mis sur le marché. Le montant des éco-contributions s'élevait à 10,6 millions d'euros en 2010.

La branche « P&A automobiles » n'a pas d'éco-organisme à ce jour. La collecte existe depuis longtemps et est efficace, car autofinancée par la revente du plomb. La mise en place de la REP permettra de parer aux fluctuations du cours du plomb et d'assurer une couverture générale du territoire incluant les départements et collectivités d'outre-mer.

La création d'un éco-organisme n'est pas prévue par la réglementation pour la branche « P&A industriels ». Les industriels s'organisent pour collecter leurs propres P&A en fin de vie.

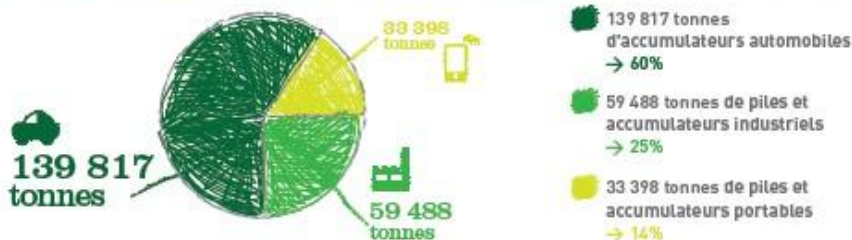
### Collecte et traitement

Les piles et accumulateurs portables usagés sont collectés dans les magasins qui vendent ces produits et dans les déchèteries.

### Mémo chiffres

- En tout, 232 700 tonnes de piles et accumulateurs ont été mis sur le marché en 2010 et 93 % de ces produits sont collectés. Le taux de collecte des piles et accumulateurs portables est de 34 % en 2010.
- 92% des produits issus du traitement des piles et accumulateurs sont de la valorisation matière (ADEME, 2010).

## Mise sur le marché de piles et d'accumulateurs en 2010, en France



ADEME 2010

### Comment agir localement ?

- ✓ Vérifiez que votre collectivité informe ses habitants sur la nécessité de ne pas jeter les piles et accumulateurs usagés dans la poubelle.
- ✓ Vérifiez que les magasins proposent bien la reprise des piles et accumulateurs usagés et que les bacs de collecte sont visibles.
- ✓ Encouragez l'utilisation de produits sans piles ou de « piles rechargeables », notamment pour les jouets.
- ✓ Une bonne expérience à partager, un souci ? Signalez-le sur [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr) !

### Les gestes de prévention

- Prférez la version « sans piles » des appareils (ex : balance, jouets...).
- Choisissez des accumulateurs (communément appelé « piles rechargeables ») pour les produits consommant beaucoup d'énergie (ex : appareil photo, jouets radio-commandés...).
- Si l'appareil consomme très peu d'énergie (ex. horloge, télécommande...), choisissez une pile jetable alcaline plutôt que saline.

### Où déposer vos piles ?

Géolocalisation du dépôt le plus proche sur [batribox.fr](http://batribox.fr) et [corepile.net](http://corepile.net)

### Les propositions de FNE

France Nature Environnement demande une modulation du barème de la contribution en fonction de la réduction d'utilisation de substances nocives et de la durée de vie des produits.

### Aller plus loin

→ LES ÉCO-ORGANISMES :  
• [screlec.fr](http://screlec.fr) • [corepile.fr](http://corepile.fr)

→ SUR LE SITE DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT - [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr) :  
• Le questionnaire « Piles »

→ SUR LE SITE DE L'ADEME - [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) :  
• La fiche Piles et accumulateurs  
• La synthèse des données 2009 de la filière P&A  
• Le rapport annuel 2010 du Registre Piles et accumulateurs  
• Le Registre Piles et accumulateurs

→ SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
- [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) :  
• Piles : contexte, réglementation et données



## LES FILIÈRES DE DÉCHETS LA FILIÈRE EMBALLAGES

Les déchets d'emballages représentent le plus gros volume et, à égalité avec les papiers, le plus gros tonnage des déchets ménagers. La collecte du verre a été mise en place par les industriels après le premier choc pétrolier de 1974 pour économiser l'énergie. A partir de 1993, suite à la mise en place de nouvelles réglementations, la collecte séparée des autres emballages se développe.



### La réglementation

#### ● LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

Elle porte sur l'ensemble des emballages ménagers, commerciaux et industriels, fixe des objectifs de recyclage et de valorisation et affirme l'importance de la prévention et de la réutilisation, sans prévoir toutefois d'objectifs ni de contraintes.

#### ● LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE

Elle précise la nécessité de l'éco-conception et fixe un objectif ambitieux pour les emballages ménagers : 75% de recyclage matière et organique. Elle impose également aux éco-organismes de couvrir les coûts de collecte, de tri et de traitement à hauteur de 80%.

### Collecte et traitement

La collecte est effectuée par les collectivités, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire. Plus de 99% de la population, y compris outre-mer, a accès à un dispositif de collecte mais d'autres moyens doivent être mis en œuvre pour accroître la participation des habitants. Les emballages (à l'exception du verre qui est collecté à part) sont apportés dans le centre de tri où des machines et des trieurs professionnels les séparent plus finement, matériau par matériau.

Chaque matériau (acier, aluminium, briques alimentaires, cartons d'emballages et deux types de plastiques : PET et PEHD) est ensuite conditionné sous forme de balles et transporté jusqu'aux industriels recycleurs.

### Les éco-organismes

La filière emballages a été mise en place en 1992. Deux éco-organismes ont été agréés : Eco-emballages et Adelphe qui, à l'origine, collectait principalement le verre. Leur agrément a été renouvelé en décembre 2010 pour une durée de 6 ans. Ces éco-organismes n'organisent pas la collecte, mais reversent les contributions perçues sous forme de soutiens aux collectivités pour financer (en partie) la collecte séparée et le tri des déchets d'emballages ménagers.

#### MÉMO

> Montant des éco-contributions perçues en 2010 :  
**530 millions d'euros**

> Montant total des soutiens reversés aux collectivités par les éco-organismes en 2010 :  
**415 millions d'euros**

### Les chiffres (ADEME 2010)

● En France : 4,7 millions de tonnes d'emballages mises sur le marché

#### TAUX DE RECYCLAGE



## Comment agir localement ?

- ✓ Vérifiez que votre collectivité informe ses habitants sur les consignes de tri des emballages.
- ✓ Signalez les initiatives locales qui permettent de réduire les emballages ou d'améliorer la collecte.

- ✓ Demandez aux magasins d'accroître l'offre de produits peu emballés ou en vrac.
- ✓ Une bonne expérience à partager, un souci ? Signalez-le sur [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr) !

## Les gestes de prévention

Suivez une liste de courses « mini-déchets » en choisissant :

- des produits concentrés et des éco-recharges.
- de grands conditionnements au lieu de portions individuelles.
- des produits en vrac ou à la coupe.
- des produits sans sur-emballage.
- des emballages recyclables.
- un cabas ou un sac réutilisable au lieu de sacs de caisse jetables.

## Aller plus loin

- SUR LE SITE DE FNE - [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr) :
- Les fiches « prévention emballages »
  - Le questionnaire « emballages »

- LES ÉCO-ORGANISMES :
- Eco-Emballages
  - Adelphe

- SUR LE SITE DE LADEME - [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) :
- La filière emballages
  - Synthèse des données 2009 de la filière emballages ménagers

## Les propositions de FNE

### ● EN MATIÈRE DE PRÉVENTION :

La modulation des contributions en fonction de critères d'éco-conception est obligatoire. FNE propose :

- de prendre en compte les efforts effectués en matière d'éco-conception : réduction des emballages en poids, en volume et en impact.
- d'encourager les emballages réutilisables, via notamment des systèmes de consigne.
- de pénaliser le suremballage, les emballages multiples ou sur-dimensionnés, les emballages individuels abusifs, les emballages non recyclables.
- d'interdire les matériaux nocifs pour la santé et l'environnement.
- d'affecter à la prévention des moyens financiers comparables à ceux consacrés au tri.

### ● POUR AMÉLIORER LE TRI :

- Permettre de trier davantage de plastiques (les pots et barquettes, les films) comme cela se fait dans la plupart des pays d'Europe.
- Favoriser les matériaux recyclables.
- Favoriser l'intégration de matériaux recyclés dans les emballages.
- Harmoniser les consignes de tri et les modalités de collecte afin de faire des campagnes nationales d'information.
- Avoir des consignes de tri simples et claires sur les emballages.